



États généraux sur le postsecondaire
en Ontario français ● ● ●

Rapport des consultations régionales et jeunesse des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français

Publié le 26 septembre 2014

L'initiative des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français est menée par le Regroupement étudiant franco-ontarien, en partenariat avec l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario et la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne.

ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LE POSTSECONDAIRE EN ONTARIO FRANÇAIS

Rapport synthèse des consultations régionales et jeunesse de l'automne 2013

À l'automne 2013, le Regroupement étudiant franco-ontarien (RÉFO), en partenariat avec l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) et la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO), a organisé six consultations régionales et quatre consultations jeunesse en vue d'obtenir un portrait des attentes et des besoins de la population sur divers thèmes touchant l'avenir du postsecondaire en Ontario français. Tou.te.s étaient invité.e.s à y participer : élèves du secondaire, étudiant.e.s du postsecondaire, professeur.e.s, enseignant.e.s, parent.e.s, administrateur.trice.s, soit l'ensemble des intéressé.e.s. Chaque consultation avait une durée d'une journée et suivait une démarche commune d'animation. Les participant.e.s étaient divisé.e.s en petits groupes en vue d'assurer à chacun.e la possibilité d'émettre son opinion. Chaque consultation s'est terminée par une plénière où les points forts de chaque groupe étaient présentés et où il fut possible de proposer des mesures pour renforcer l'enseignement postsecondaire de langue française en Ontario.

Les ateliers au cours des rencontres régionales ont porté sur les thèmes suivants :

- les attentes et les aspirations vis-à-vis de l'instruction postsecondaire en Ontario français ;
- les succès et les forces du système postsecondaire actuel ;
- l'accessibilité aux programmes postsecondaires en Ontario français ;
- la gouvernance du système postsecondaire franco-ontarien ;
- le recrutement et la rétention des étudiant.e.s au sein des programmes en français.

Les villes où se sont tenues les consultations régionales :

- Timmins (19 octobre 2013)
- Sudbury (2 novembre 2013)
- Toronto (9 novembre 2013)
- Windsor (16 novembre)
- Thunder Bay (22 novembre 2013)
- Ottawa (30 novembre 2013)

Les villes où se sont tenues les consultations jeunesse :

- Cochrane (3 novembre 2013)
- Kingston (10 novembre 2013)
- Mattawa (17 novembre 2013)
- Windsor (24 novembre 2013)

Ce rapport synthèse vise à présenter l'essentiel des commentaires émis par les quelques 800 participant.e.s des consultations tenues en octobre et novembre 2013. Il ne reflète pas nécessairement la position du RÉFO, de l'AFO ou de la FESFO, mais bien celui des participant.e.s, issu.e.s d'une diversité de secteurs de la communauté franco-ontarienne. L'exercice permet de constater qu'il existe, dans la population consultée, un important consensus sur les besoins de travailler vers la complétion d'un système postsecondaire géré par et pour les francophones de l'Ontario, qui bénéficierait d'une plus grande disponibilité de programmes en français dans toutes les régions de la province, ainsi que d'une stratégie pan-ontarienne pour le recrutement et la

réétention des jeunes francophones et francophiles au sein des programmes postsecondaires en français.

1) ATTENTES ET ASPIRATIONS POUR L'AVENIR DU SYSTÈME POSTSECONDAIRE

a) Valeurs qui devraient guider le système postsecondaire franco-ontarien

Pendant ce bloc initial, l'équipe d'animation a demandé aux participant.e.s de décrire les valeurs qui devraient guider le système postsecondaire de langue française en Ontario. Ils et elles ont décrit un milieu de vie qui reflète la langue, la culture, l'identité et le patrimoine de l'Ontario français dans toute sa diversité, soit « **des espaces qui respirent qui nous sommes** ». Ce milieu aurait donc un double mandat, soit académique et identitaire. On a accordé une grande valeur à ce que les programmes et les professeur.e.s au sein du postsecondaire en français soient de très haute qualité, qu'ils soient novateurs, qu'ils jouissent d'une réputation enviable, qu'ils produisent de la recherche pertinente et qu'ils forment des penseurs à la hauteur des défis contemporains.

Pour les participant.e.s, le postsecondaire en Ontario français doit viser la « complétude institutionnelle », c'est-à-dire une gouvernance « par et pour » les francophones non seulement au niveau collégial, mais également au palier universitaire. Ce système doit produire au sein de la communauté franco-ontarienne une relève hautement qualifiée qui contribue au développement de cette communauté ainsi qu'à toute la société canadienne. Il est perçu comme un milieu de collaboration inspiré des besoins mêmes de cette communauté dans une perspective holistique en vue de répondre à un objectif commun. Il répond aux exigences d'équité et de transparence, de respect et d'esprit critique.

Le milieu postsecondaire en français assure l'accessibilité de ses programmes dans toutes les régions de la province, tout en assurant qu'il soit financièrement accessible aux étudiant.e.s cherchant à poursuivre leurs études. Il rejoint une clientèle régionale, nationale et internationale.

b) Besoins de la population franco-ontarienne à l'égard du système postsecondaire

En vue d'imaginer ce que doit être le régime postsecondaire en français, les participant.e.s ont ciblé les besoins suivants : une gouvernance francophone, l'accès à un espace francophone élargi, un financement bonifié pour répondre aux besoins et une stratégie de marketing novatrice.

Une gouvernance francophone s'incarne dans un établissement de langue française, soit une université francophone indépendante. Le succès des douze conseils scolaires de langue française et des deux collèges de langue française a démontré la capacité de la communauté franco-ontarienne à gérer ses propres établissements de façon efficace.

Un espace francophone élargi promet l'accessibilité à toute une gamme de programmes en français à tous les cycles d'études avec l'assurance d'une continuité qui permet de terminer ses études au sein de programmes en français. L'espace francophone élargi prévoit aussi une animation culturelle vivante et une vie étudiante en français. Il prévoit des partenariats communautaires, des partenariats institutionnels avec les conseils scolaires et les institutions postsecondaires, des partenariats industriels reflétant les activités régionales, des stages de formation en région en français, une mobilité entre institutions et entre les régions, des programmes coopératifs avec stages en français. Il assure la création d'une expertise régionale et provinciale en Ontario français. Il assure aussi des projets de recherche bien ancrés dans la réalité franco-ontarienne. Il assure la production d'outils pédagogiques en français. Il prévoit enfin l'embauche d'un plus grand nombre de professeur.e.s issus de l'Ontario français, qui servirait de modèle aux jeunes de la communauté.

Un financement bonifié venu de sources provinciale et fédérale est une exigence *sine qua non* pour assurer le succès de cette entreprise. Il assure un niveau d'endettement moindre, tout en encourageant les étudiant.e.s à étudier dans leur langue. Il permet de développer une institution à la fine pointe de la technologie qui réussit à attirer une clientèle étudiante d'ici et d'ailleurs. Il permet aussi de répondre à des clientèles aux besoins diversifiés : immigrant.e.s, adultes, besoins spéciaux, diplômé.e.s des écoles d'immersion et étudiant.e.s internationaux. Il assure le retour de diplômé.e.s en région par des stages en région et par des programmes incitatifs privilégiant le retour en région. Il offre une aide financière additionnelle aux étudiant.e.s issu.e.s des régions très éloignées (Nord-Ouest et Sud-Ouest).

Pour assurer le succès de ce projet ambitieux, les participant.e.s ont insisté sur une stratégie de recrutement et de marketing imaginative. Celle-ci travaille à la création d'une tradition d'études postsecondaires en français auprès des diplômé.e.s des écoles franco-ontariennes. Elle s'adresse en premier lieu à la base communautaire, par la création d'une identité régionale postsecondaire. Écoles, industries, commerces, collèges, universités, conseils scolaires, centres culturels, centres de santé : tous assurent la promotion de programmes en français qui reflètent les besoins et les aspirations du milieu selon les différents secteurs : services, loisirs, arts et culture, sciences, industries, etc.

c) Le système postsecondaire idéal

Les participant.e.s aux ateliers ont rappelé les points suivants lorsqu'on leur a demandé de définir ce à quoi ressemblerait le système postsecondaire idéal pour répondre aux besoins des francophones et francophiles de l'Ontario. Ils et elles ont décrit :

- une université de langue française qui offre une programmation complète et de qualité, bien financée et répartie sur tout le territoire provincial ;
- une vie étudiante attrayante, accueillante et unique en français ;
- un système postsecondaire franco-ontarien qui jouit d'une réputation enviable au niveau provincial, national et international pour ses programmes de qualité, ses chaires de recherche réputées, ses professeur.e.s engagé.e.s et sa population étudiante diversifiée ;

- un système qui agit comme incubateur de leaders et de citoyen.ne.s francophones engagé.e.s dans leur communauté ;
- un système qui produit une main-d'œuvre francophone et bilingue pour contribuer aux différents secteurs de la société ;
- la création d'un continuum complet du parcours d'éducation en français de la maternelle au post-doctorat ;
- un espace collectif, une union dans la collaboration ;
- l'assurance de durabilité, de vitalité, de pérennité ;
- on rêve : une éducation postsecondaire gratuite !

2) SUCCÈS, PRATIQUES GAGNANTES ET RESSOURCES EXISTANTES

a) Exemples de succès en Ontario français

Dans ce bloc, les participant.e.s ont fait ressortir les nombreuses histoires à succès dans le développement récent de la communauté franco-ontarienne. Que ce soit dans le secteur de l'éducation, de la santé, de l'économie, de la culture ou tout simplement du contexte environnemental provincial et international, ces histoires à succès reflètent la confiance des participant.e.s envers la capacité de la communauté franco-ontarienne à mener d'importantes avancées dans le domaine postsecondaire.

Dans le secteur de l'éducation, la création des écoles secondaires publiques dans les années soixante-dix, puis catholiques dans les années quatre-vingt a permis d'obtenir un taux de diplomation des élèves au sein des écoles de langue française égal à celui de la clientèle des écoles de langue anglaise. La création des douze conseils scolaires de langue française et leur bonne gestion par et pour les francophones ont même permis de dépasser ce taux de diplomation. Plus récemment, le succès que connaissent les deux collèges, Boréal et La Cité, ont permis de franchir au-delà de nos espérances le pas vers le postsecondaire en français. La présence de l'Université de Hearst affirme ce besoin de formation universitaire en français en région.

La grande pertinence de la FESFO et l'expertise en formation de leadership développée au sein de cet organisme contribuent à éveiller la jeunesse du secondaire. La venue du RÉFO ainsi que la création d'une association d'étudiant.e.s francophones à l'Université Laurentienne témoignent d'un éveil du côté de la gente étudiante. D'ailleurs, le nombre d'étudiant.e.s francophones qui accèdent déjà aux études postsecondaires, que ce soit dans les universités bilingues ou de langue anglaise témoigne en soi de la viabilité d'un projet d'université de langue française. De même, pour le nombre de professeur.e.s, de chercheur.euse.s et de chaires francophones déjà en place et en fonction qui animent la formation universitaire en français dans les universités actuelles.

Au sein de la communauté franco-ontarienne, les dernières années ont vu de grands succès dans le secteur des arts et de la culture (chanson, théâtre et littérature), de l'économie (caisses populaires,

secteur privé et RGA), de la justice (juges et tribunaux en français, AJEFO), des médias (TFO, radios communautaires, Radio-Canada et journaux), de la santé (Montfort, centres de santé communautaire et réseaux de santé communautaire) et de l'immigration (centres de services aux immigrants et regroupements), pour ne nommer que ceux-ci.

Le contexte politique et juridique a aussi évolué favorablement pour permettre et appuyer les entreprises communautaires : la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982) et la *Loi sur les services en français* de l'Ontario (appelée aussi Loi 8, 1986), notamment. S'en est suivi la désignation des régions francophones de la province, ainsi que la désignation des services et institutions capables d'offrir des services en français.

Au niveau administratif, les participant.e.s ont nommé l'Office des affaires francophones, les coordonnateur.trice.s des services en français au sein des ministères provinciaux, la Direction de l'éducation en langue française au sein du ministère de l'Éducation et du ministère de la Formation et des Collèges et des Universités. La création du poste et du bureau du Commissariat aux services en français est venue compléter la supervision des droits linguistiques à partir de la *Loi 8*. En Ontario est maintenant reconnue la valeur ajoutée de la présence française au sein de cette société, concept qui va régir les fêtes entourant le 400^e anniversaire de la venue de Samuel de Champlain dans la province.

Le contexte environnemental actuel favorise aussi la projection en avant de la francophonie ontarienne. La politique d'aménagement linguistique favorise une prise de conscience identitaire chez les jeunes. Elle encourage les partenariats entre écoles et collèges et entre collèges et universités. L'engouement pour les programmes d'immersion dans la province et partout au pays est une preuve du succès auprès d'une certaine clientèle anglophone favorable au bilinguisme canadien. L'entente de libre-échange présentement en élaboration avec l'Union européenne ne peut aussi que favoriser la francophonie de demain. Sans oublier le perfectionnement de la technologie pour la formation à distance.

Enfin, au niveau économique, l'appui des gouvernements fédéral et provincial à l'enseignement dans la langue des minorités linguistiques qui s'étend au palier postsecondaire constitue un levier important pour le maintien et la croissance du postsecondaire en Ontario français.

b) Pratiques gagnantes au sein de la communauté

Ce qui est ressorti le plus fréquemment chez les participant.e.s pendant ce bloc, c'est la capacité mobilisatrice communautaire lorsqu'il est question de faire valoir ses droits. Que ce soit en vue d'améliorer l'accès aux études en français ou d'obtenir une gouvernance universitaire par et pour les francophones, les succès précédents au sein de la communauté font foi du besoin d'un projet bien défini avec un objectif clair afin de réussir. Plusieurs autres éléments peuvent également être à l'appui, dont :

- un milieu associatif en pleine maturité qui s'organise et travaille ensemble ;

- un entêtement sans failles, une persévérance assurée, une détermination solide ;
- un appui légal envers les revendications communautaires ;
- un appui du milieu communautaire : garderies, centres de santé, librairies, médias, maisons de retraite, centres culturels, centres communautaires ;
- l'inclusion des immigrants francophones et des francophiles issus des programmes d'immersion ;
- la transférabilité des professeur.e.s et des étudiant.e.s ;
- l'intérêt des médias pour les projets communautaires d'envergure.

c) Ressources existantes

Dans les ateliers, un regard fut posé sur ce qui existe globalement au sein de la communauté franco-ontarienne qui pourrait appuyer et renforcer le système postsecondaire de langue française dans la province. Dans ce bloc, les participant.e.s ont parlé de démographie, d'organisation, de déploiement des ressources, des demandes existantes, des succès antérieurs et bien sûr des ressources postsecondaires existantes.

Question de démographie : la masse critique actuelle de francophones en Ontario parle pour elle-même : 611 500 francophones au recensement canadien de 2011, à partir de la nouvelle définition de francophone élaborée par l'Office des affaires francophones. Impressionnant aussi est le nombre d'étudiant.e.s déjà inscrit.e.s à des programmes en français dans les collèges francophones, dans les universités bilingues ainsi que le nombre d'étudiant.e.s inscrit.e.s, par défaut, dans les universités de langue anglaise. Enfin, le nombre de professeur.e.s et de chercheur.euse.s chargé.e.s de cette présence francophone dans les institutions constitue une force vive du système.

Question d'organisation : le milieu de l'éducation est fort bien organisé et soutenu en Ontario français. On n'a qu'à penser aux organismes suivants : administrateur.trice.s scolaires (CODELF), conseiller.ère.s scolaires (ACÉPO et AFOCSC), enseignant.e.s (AEFO), élèves (FESFO), étudiant.e.s (RÉFO), parents (PPÉ), télévision éducative (TFO), Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP). Le milieu associatif de l'AFO et des ACFO régionales contribue aussi de façon importante au développement communautaire. Ces organismes ont déjà démontré une solidarité lors de mobilisations antérieures, par exemple, en vue d'obtention de la gestion scolaire et des collèges de langue française.

Question de déploiement des ressources : la population se retrouve dans de multiples lieux de rencontres et de services : librairies, services de garde, centres de santé, centres communautaires, médias, maisons de retraite, centres de théâtre, centres culturels, sans parler des écoles, des collèges et universités existantes.

Question de demandes existantes : ces lieux de rencontres et de services exigent un accès à des ressources humaines professionnelles francophones. De même pour tous les établissements et organismes désignés selon la *Loi sur les services en français* et qui sont tenus à offrir ces services. La

demande est grandissante et exponentielle avec la désignation officielle de nouvelles régions dans la province, ainsi qu'avec l'arrivée de nombreux immigrants francophones.

Question de mobilisations antérieures : C'est grâce à une mobilisation antérieure déterminée et bien coordonnée que tous ces services ont été acquis. Pensons aux grands événements en vue de la création des collèges, des multiples pressions pour l'obtention de la gestion scolaire, des crises scolaires en vue de la création de plusieurs écoles secondaires de langue française.

Question des ressources postsecondaires existantes : En plus du financement fédéral et provincial destiné à l'enseignement postsecondaire en français, de même que les frais de scolarités payés par les étudiant.e.s francophones et francophiles de la province, les établissements postsecondaires francophones et bilingues rassemblent des ressources essentielles à la construction de tout nouveau projet postsecondaire. Que nous parlions de personnel de soutien, de professeur.e.s et de chercheur.euse.s, d'immobilisations et de technologies, de centres de recherche et de services aux étudiant.e.s, les ressources existantes doivent être maximisées afin de créer un système postsecondaire qui répond pleinement aux besoins et aspirations des francophones de l'Ontario.

3) ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES EN FRANÇAIS

a) L'importance d'augmenter l'accès aux programmes en français

Avec force, les participant.e.s aux rencontres régionales ont répété que l'accès à des programmes postsecondaires en français est une question de droit, sinon constitutionnel, du moins de droit moral. En tant que citoyen.ne.s à part entière de l'Ontario et du Canada, plusieurs ont estimé que les droits reconnus à l'enseignement primaire et secondaire en français en Ontario devaient s'étendre au postsecondaire et qu'il est illogique d'éduquer une communauté dans sa langue jusqu'à l'âge de 18 ans, sans lui offrir des options suffisantes au postsecondaire. Un meilleur accès aux études en français permettrait d'ailleurs aux Franco-Ontarien.ne.s d'atteindre le même taux de scolarisation que les anglophones de la province au niveau universitaire, un palier où ils et elles sont encore sous-représenté.e.s.

Les participant.e.s ont aussi souligné que l'offre d'une plus grande gamme de programmes en français était une mesure essentielle pour contrer l'assimilation et assurer l'épanouissement linguistique et culturel des francophones de l'Ontario. Plusieurs ont insisté sur la corrélation entre la poursuite des études en français et la sauvegarde culturelle, un.e étudiant.e ne poursuivant pas ses études en français ayant moins de chance de garder sa langue, travailler en français, bâtir ses réseaux personnels et professionnels en français et contribuer à la communauté franco-ontarienne par la suite. La création de programmes en français exige aussi de la recherche et la création d'un savoir intellectuel propre à l'Ontario français, une mesure vue comme étant bénéfique, voire essentielle à l'avenir de toute communauté minoritaire.

Il fut aussi noté que la création de nouveaux programmes postsecondaires en français représente un investissement profitable pour la province, en assurant non seulement la production d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et bilingue pour répondre aux exigences de la *Loi sur les services en français*, mais aussi en rendant l'Ontario plus compétitif sur les marchés canadiens et étrangers grâce à sa population éduquée et plurilingue. Ces programmes peuvent aussi être vecteurs d'intégration pour les immigrant.e.s francophones qui choisissent de plus en plus l'Ontario, de même qu'une suite logique aux milliers de finissant.e.s des écoles d'immersion dans la province.

Enfin, en accordant un financement supplémentaire pour des programmes en français, le gouvernement démontre son leadership et sa confiance envers les Franco-Ontarien.ne.s, en reconnaissant la légitimité de cette communauté, présente sur ce territoire depuis 400 ans. Un meilleur accès, de même qu'une gouvernance francophone au niveau universitaire, reconnaîtrait leur capacité à assurer leur propre développement lorsqu'on leur accorde les outils nécessaires pour le faire.

b) Qu'est-ce qui définit l'accessibilité aux études en français ?

Les participant.e.s aux ateliers sur ce sujet ont défini l'accessibilité aux études en français de plusieurs manières, soit l'accessibilité académique, régionale, physique, financière et culturelle.

Au point de vue académique, elles et ils ont exprimé le désir que les programmes soient disponibles en français dans toutes les disciplines majeures et essentielles à la reproduction de l'Ontario français et à la vie collective de l'Ontario en général. Une accessibilité réelle nécessite également que tous les cours d'un programme soient donnés en français, tant les cours optionnels qu'obligatoires. Les outils pédagogiques utilisés dans le cadre de ces cours doivent aussi être en langue française.

L'accès régional a été soulevé à maintes reprises, les francophones étant dispersé.e.s sur le vaste territoire de la province. Les participant.e.s ont donc insisté sur la création de campus régionaux, où la formation serait liée à la réalité démographique, culturelle, industrielle et économique des divers milieux. On a aussi proposé que des incitatifs de stages et de bourses soient en place pour favoriser le retour et l'implantation dans les régions.

Accès physique : « le béton doit être là » visible, attirant et fonctionnel : des édifices, espaces, résidences, services aux activités culturelles et sportives, tout doit être là pour attirer une clientèle fidèle. Un accès physique à des lieux de vie en français est donc essentiel. La formation à distance y est un complément au besoin, non la base de cette formation en français et elle est appuyée de services connexes essentiels, comme des rencontres régulières en face à face avec des professeur.e.s et des collègues étudiant.e.s.

Bien sûr, le financement bonifié doit aussi être au rendez-vous : bourses, aide financière, aide au déplacement pour les étudiant.e.s issu.e.s des régions les plus éloignées, pour assurer une accessibilité à la formation en français.

La vie sur le campus doit apporter un renforcement et une valorisation de l'identité culturelle de la clientèle visée. La vie étudiante est accessible en français et propose des activités parascolaires culturelles et sportives enrichissantes dans la langue de l'établissement.

c) Comment arriver à renforcer cette accessibilité au postsecondaire en français ?

En plus de mettre sur pied une gouvernance francophone au niveau universitaire, vue comme étant essentielle pour augmenter et protéger à long terme l'accès aux programmes en français, les participant.e.s ont ciblé des pistes d'action pour la communauté, le gouvernement provincial et les institutions postsecondaires.

Pour ce qui est de la communauté, celle-ci doit prévoir un lobbying de ciblé et un plan stratégique étoffé, afin d'augmenter les investissements gouvernementaux pour compléter les programmes existants et en créer de nouveaux dans les domaines prioritaires pour la communauté. Ce plan doit prévoir des stratégies pour renforcer l'accès dans les régions peu ou pas desservies actuellement, tout en bonifiant l'offre dans les régions les plus peuplées. Elle devait aussi mieux sensibiliser les parents et les élèves quant aux options postsecondaires existant déjà en français et promouvoir les avantages de poursuivre ses études postsecondaires en français. Enfin, le leadership communautaire devrait faire de l'accès un enjeu incontournable de son développement, en sensibilisant tous les secteurs concernés par le postsecondaire en français.

Le gouvernement quant à lui devrait prévoir les budgets nécessaires au développement de nouveaux programmes spécialisés selon les besoins régionaux, notamment dans les domaines en manque de main-d'œuvre francophone et bilingue. Si les cours en ligne peuvent faire partie de la solution, les participant.e.s ont clairement souligné que l'offre de cours en face à face doit rester largement majoritaire, y inclus dans les régions éloignées. Par ailleurs, le gouvernement devrait bonifier l'aide financière pour les étudiant.e.s francophones qui doivent se déplacer pour étudier en français. Enfin, le gouvernement devrait accorder aux Franco-Ontarien.ne.s le financement et les mécanismes de gouvernance nécessaires pour assurer la pleine gestion de leurs programmes universitaires.

Pour leur part, les établissements postsecondaires devraient développer des modèles gagnants qui permettraient d'offrir davantage de programmes en français dans les domaines avec peu d'accès, tout en augmentant la fréquentation des programmes existants par un marketing renforcé et ciblé au sein des écoles franco-ontariennes. D'ailleurs, les institutions devraient s'engager à offrir une gamme complète de cours pour que les étudiant.e.s inscrit.e.s à des programmes en français puissent compléter leur programme en français, plutôt que de devoir prendre des cours dans une autre langue pour terminer leur programme à temps. Ils devraient enfin développer davantage de partenariats interinstitutionnels pour partager leurs ressources, leurs programmes et leurs infrastructures, afin de maximiser leur offre collective à la population franco-ontarienne.

4) GOUVERNANCE POSTSECONDAIRE EN ONTARIO FRANÇAIS

Lors de cet atelier, l'équipe d'animation a demandé aux participant.e.s de réfléchir au modèle de gouvernance présentement en vigueur au sein du système scolaire et collégial en Ontario, c'est-à-dire une gouvernance « par et pour les francophones », pour savoir si ce modèle devrait ou non s'étendre au palier universitaire. Si les efforts déployés par les universités bilingues pour répondre aux besoins de la communauté franco-ontarienne ont été soulignés, les défis du bilinguisme institutionnel ont pour leur part dominé les conversations.

a) Défis du modèle des universités bilingues

Plusieurs défis systémiques ont été identifiés par rapport au modèle des universités bilingues et à sa capacité à répondre adéquatement aux besoins de la population franco-ontarienne. Les principaux défis soulevés par les participant.e.s sont les suivants :

- l'absence d'un pouvoir décisionnel réel pour les francophones sur l'avenir de leur programmation universitaire et la réalité que la communauté franco-ontarienne doit se fier à la bonne volonté d'institutions bilingues qu'elle ne gouverne pas afin d'atteindre ses objectifs dans le domaine universitaire ;
- le manque de programmes en français dans plusieurs disciplines, occasionnant le transfert des étudiant.e.s vers des programmes en anglais et une pénurie de main-d'œuvre capable de travailler en français dans plusieurs domaines ;
- le fait que de nombreuses universités bilingues obligent les étudiant.e.s à prendre des cours en anglais, même si elles et ils sont inscrit.e.s à un programme en français, puisque tous les cours obligatoires et optionnels ne sont pas offerts en français ;
- l'insuffisance de matériel didactique de langue française dans les cours en français ;
- la concentration de la majorité des programmes en français à Ottawa et dans une moindre mesure à Sudbury, causant un exode hors des régions de la jeunesse qui désire étudier en français ou un décrochage des études en français tout court ;
- la minorisation des effectifs étudiants francophones sur la majorité des campus universitaires bilingues. Si les francophones représentaient autrefois la majorité des effectifs étudiants sur plusieurs campus bilingues, leur proportion a largement diminué, notamment en raison de la levée de l'obligation de bilinguisme pour tous les étudiant.e.s ;
- l'absence d'un milieu de vie en français sur les campus bilingues et l'offre inadéquate d'activités et de programmation destinés aux étudiant.e.s francophones et francophiles ;
- le fait que dans plusieurs rencontres départementales et administratives, le français est peu utilisé, car les professeur.e.s et administrateur.trice.s francophones sont minoritaires ;
- la difficulté pour les étudiant.e.s et les professeur.e.s d'obtenir tous leurs services en français en raison d'une application partielle des politiques de bilinguisme ;
- le sentiment de manque de transparence quant à l'utilisation des fonds pour l'enseignement en français et l'absence de mécanismes d'imputabilité envers la communauté franco-ontarienne ;

- le manque de protection légale et institutionnelle des programmes en français offerts par les universités bilingues ;
- l'existence d'un modèle de financement des universités et des collèges qui favorise la compétition entre institutions plutôt que la collaboration pour le plus grand bien de la francophonie ;
- le manque de soutien par rapport à l'insécurité linguistique des francophones issu.e.s de milieux minoritaires au sein des institutions bilingues ;
- la perte d'acquis au sein de certaines institutions et l'absence d'actions suffisantes au cours des années pour rectifier les problématiques susmentionnées.

b) Quelle gouvernance pour le domaine universitaire ?

Les participant.e.s dans les ateliers ont été nombreux.euses à affirmer que la gestion des écoles, des conseils scolaires et des collèges de langue française avait été un levier puissant pour la communauté franco-ontarienne depuis les années 1990 et qu'une gouvernance par et pour les francophones aurait de nombreux bénéfices, autant identitaires que pratiques, s'il était implanté au niveau universitaire. Elles et ils ont aussi souligné qu'il s'agit du seul morceau manquant pour que les Franco-Ontarien.ne.s accèdent à une complétude institutionnelle dans le secteur de l'éducation. Enfin, elles et ils ont noté qu'une gouvernance francophone était le moyen le plus porteur pour protéger l'accès aux programmes en français dans la province.

D'emblée, les participant.e.s ont tiré certaines comparaisons à d'autres communautés minoritaires au pays, qui ont accès à des universités indépendantes dans leur langue. Ce qui est bon pour la minorité francophone du Nouveau-Brunswick (Université de Moncton), du Manitoba (Université de Saint-Boniface), de la Nouvelle-Écosse (Université Sainte-Anne), voire pour la minorité anglophone du Québec (McGill University, Concordia University, Bishop's University), devrait aussi être bon pour la minorité francophone de l'Ontario.

Les participant.e.s ont souligné qu'une université de langue française en Ontario poserait un frein à l'assimilation, car les études en anglais, par la socialisation qu'elle impose, mènent souvent à l'assimilation professionnelle, si ce n'est pas à l'assimilation complète. Au contraire, une université de langue française crée un espace francophone nouveau en Ontario, espace ouvert sur la francophonie internationale. Ce projet assure une vie étudiante sociale et culturelle en français et crée un réseau académique en français dans la province. Ce projet permet de corriger les inégalités historiques qu'ont subies les Franco-Ontarien.ne.s en éducation en leur permettant d'atteindre le niveau d'études supérieures dans leur langue. Il est un pôle d'attraction pour les étudiant.e.s du reste du Canada et de l'étranger désireux d'être formé.e.s en français. Il peut être un pôle attrayant pour la clientèle des écoles d'immersion qui y voient une suite logique à leur choix et une confirmation de leur désir de perfectionnement dans leur langue seconde.

Les participant.e.s aux ateliers régionaux ont convenu qu'une université franco-ontarienne est une université dirigée par des francophones en vue de répondre aux besoins des francophones et des

francophiles. Cette clientèle ne doit pas être restrictive, mais inclure tou.te.s celles et ceux qui parlent français et qui veulent contribuer à une institution postsecondaire qui fonctionne en français. Les gestionnaires ainsi que les professeur.e.s doivent répondre à ce critère, de même que la clientèle étudiante.

Une université par et pour est un espace « qui respire qui nous sommes ». Partant d'une connaissance du milieu où elle évolue, elle reflète le partage d'un sentiment d'appartenance commun. La gouvernance est plus que la gestion des finances, des édifices et des ressources humaines ; elle signifie aussi le partage des ressources et de l'information dans un esprit de collaboration, une singularité assumée, mais qui projette tout de même dans l'universel.

L'université franco-ontarienne devra comprendre un corps professoral diversifié en matière d'origine et de parcours, mais sensible et formé pour répondre aux réalités du milieu minoritaire francophone. Un certain nombre d'entre elles et eux doivent être issus du milieu franco-ontarien afin de servir de modèles aux étudiant.e.s.

La gouvernance postsecondaire francophone présuppose aussi la création d'un secrétariat autonome francophone au sein du ministère de la Formation, des Collèges et des Universités qui traiterait tous les dossiers relatifs au postsecondaire en français.

c) La gouvernance « par et pour » comme levier puissant

Les participant.e.s ont décrit de façon limpide la différence entre une institution de langue française et une institution bilingue. Elles et ils ont parlé de pouvoir décisionnel, d'enrichissement, d'efficacité, de visibilité d'une institution francophone indépendante ; en un mot d'habilitation.

La gestion par et pour accorde le réel pouvoir décisionnel, à une prise en charge du groupe minoritaire et de son épanouissement. Elle met fin à une relation inégale de pouvoir au sein d'institutions de la majorité et de dépendance envers cette majorité. Elle n'est pas une attaque contre les individus de bonne foi qui travaillent au sein des institutions bilingues existantes. Elle est tout simplement la suite logique et la dernière étape pour atteindre une pleine autonomie dans le secteur de l'éducation franco-ontarienne.

La gouvernance permet d'enrichir la programmation et de la compléter. Elle assure la qualité, l'excellence et l'innovation. Elle crée un rapport de transparence et d'imputabilité auprès de la communauté. Elle encourage la création d'un savoir propre à l'Ontario français et soutient la recherche et la publication en français.

C'est aussi la possibilité de travailler plus efficacement à trouver nos solutions à nos propres besoins. Cette réalité a été démontrée clairement avec la gestion de nos collèges et de nos conseils scolaires. C'est la fin de compromis et de négociations parfois pénibles afin de faire valoir nos préférences et nos besoins.

Enfin, la gestion d'une institution autonome permet d'accroître notre visibilité à l'échelle locale, provinciale, nationale et internationale. Elle permet de solidifier la dualité canadienne en créant des espaces où la communauté francophone peut vivre et s'épanouir pleinement. Elle permet aussi de solidifier la francophonie canadienne.

d) Attentes et critères de réussite pour renforcer le système postsecondaire

Les participant.e.s ont exprimé l'urgence d'agir en énumérant leurs attentes et leurs critères de réussite en ce qui concerne la gouvernance francophone au niveau universitaire. Plusieurs thèmes déjà mentionnés sont revenus qui permettent de consolider une marche à suivre particulière :

- parachever le système postsecondaire en accordant la pleine gouvernance des programmes universitaires aux Franco-Ontarien.ne.s ;
- poursuivre la mobilisation communautaire en s'unissant pour parler d'une seule voix. Intégrer le plus de gens possible au processus ;
- étudier les étapes de transition qui ont mené à la mise sur pied des collèges et s'en inspirer ;
- revendiquer l'augmentation de l'accès aux programmes en français, en bâtissant sur ce qui existe déjà et en encourageant la collaboration entre les institutions ;
- assurer un accès décentralisé aux programmes (dans toutes les régions de la province);
- demander au gouvernement d'investir les ressources financières pour atteindre les objectifs fixés par la communauté. Toute restructuration du système doit être durable financièrement ;
- s'assurer que le système accueille et réponde aux besoins des nouveaux.elles arrivant.e.s et de la diversité culturelle de l'Ontario français (inclusivité) ;
- promouvoir la création de matériaux didactiques en français, en mettant sur pied un centre de ressources pédagogiques pour le postsecondaire franco-ontarien ;
- placer la question de la vie étudiante en français au centre des préoccupations, car les étudiant.e.s choisissent également leur institution par rapport au dynamisme de l'expérience étudiante ;
- reconnaître que le système postsecondaire franco-ontarien doit former une main-d'œuvre capable de travailler dans les deux langues après la diplomation, y inclus dans un environnement anglo-dominant. Cela étant, il doit aussi favoriser les partenariats avec les employeur.euse.s afin de fournir des opportunités de travailler en français après la diplomation ;
- tenir compte des obstacles financiers et des incitatifs qui devraient être créés pour encourager la poursuite des études en français ;
- viser une institution prestigieuse qui possédera des installations aussi attrayantes que les autres campus existants ;
- se soucier de respecter la liberté académique des professeur.e.s qui voudront y participer ;

- assurer une complémentarité et des partenariats avec les institutions collégiales et universitaires existantes ;
- partager des installations avec les collèges de langue française notamment dans les régions périphériques
- profiter de l'engagement du gouvernement actuel pour assurer de la formation en français dans le Centre-Sud-Ouest de la province dans le but de démarrer un projet avec une gouvernance complète.

5) RECRUTEMENT ET RÉTENTION DES ÉTUDIANT.E.S AU SEIN DES PROGRAMMES EN FRANÇAIS

a) Importance de viser un plus grand nombre de diplômé.e.s en français

Les participant.e.s aux ateliers régionaux ont identifié plusieurs raisons pour lesquelles il est important de produire des diplômé.e.s postsecondaires formés en français : celles et ceux-ci contribuent à l'épanouissement linguistique et culturel au sein de la communauté, elles et ils apportent une importante contribution économique individuelle et collective et elles et ils contribuent à la dualité linguistique au sein de la société canadienne.

Ayant étudié dans un milieu de vie francophone, les diplômé.e.s de programmes en français sont plus aptes à contribuer à la communauté après leurs études et à transmettre la langue à leurs enfants. Les espaces francophones sont ainsi élargis, car ces diplômé.e.s deviendront de futur.e.s professionnel.le.s et de futur.e.s entrepreneur.euse.s francophones. Ils et elles permettent de créer un savoir francophone distinct, de développer une perception critique sur notre langue, notre culture et nos modes de vie et de renforcer l'engagement franco-ontarien. Ils et elles assurent la production d'une élite, de leaders et de preneur.euse.s de décisions, ainsi que des modèles pour les générations futures.

La main-d'œuvre francophone ainsi formée est une main-d'œuvre bilingue qui est rentable économiquement, socialement et culturellement. Elle est une valeur ajoutée pour l'Ontario ainsi que pour la communauté franco-ontarienne. Elle représente le développement de notre capital humain. Elle contribue à positionner stratégiquement l'Ontario dans une économie mondiale et dans la Francophonie, alors que la province cherche à solidifier cette facette de sa réalité.

Les diplômé.e.s formé.e.s en français au postsecondaire sont une richesse pour l'Ontario et le Canada. Elles et ils reproduisent la dualité linguistique du pays et par son attrait pour les immigrant.e.s francophones, elles et ils confirment aussi notre multiculturalisme.

b) Stratégies pour encourager la poursuite des études en français

Les participant.e.s ont énuméré une longue liste de stratégies à mettre en place pour inciter les jeunes à poursuivre leurs études en français : créer l'offre avec des programmes et une expérience

étudiante de qualité, améliorer les services d'orientation dans les écoles secondaires, rejoindre les parents des jeunes francophones dès leur inscription à l'école de langue française, voir à la mise en œuvre à tous les paliers d'études de la politique d'aménagement linguistique, développer une stratégie de marketing novatrice et offrir des services financiers alléchants sont là des éléments du succès de cette entreprise.

Dans un contexte minoritaire, on ne peut pas penser que la demande pour des programmes en français créera l'offre. L'expérience des écoles et des collèges démontre que l'offre créera la demande, et ce, en assurant l'accessibilité à des programmes en français de qualité à tous les cycles d'études et dans toutes les régions. Il faut insister sur la qualité et le prestige des études en français dans un cadre de vie étudiante en français, en faire un modèle de collaboration avec d'autres institutions postsecondaires françaises canadiennes et d'outre-mer. Il faut développer au sein du réseau scolaire et postsecondaire une large stratégie de recrutement et de rétention des élèves au sein des programmes en français, en créant un lien de fidélité avec les futures clientèles par des expériences d'immersion sur les campus comme Place à la jeunesse et Destination réussite. Les institutions doivent prévoir des expériences de stages pratiques en français ainsi que des collaborations avec des établissements postsecondaires francophones à l'étranger, des éléments recherchés par la jeunesse d'aujourd'hui.

Les services d'orientation dans les écoles secondaires françaises de la province doivent également être renforcés. On doit prévoir l'amélioration de la formation des orienteur.euse.s en général, en particulier au niveau de la connaissance des programmes universitaires en français, la mise sur pied d'un système de mentorat d'étudiant.e.s diplômé.e.s auprès d'élèves du secondaire, l'organisation de sessions d'information auprès des parents pour leur faire connaître les possibilités d'études en français et enfin une approche accueillante pour les enfants de familles exogames.

Pour assurer une clientèle suffisante aux programmes de langue française, il faut prévoir, aux niveaux primaire et secondaire, une application systématique de la politique d'aménagement linguistique afin de renforcer l'identité et la fierté franco-ontarienne. Il faut offrir sur les campus une vie étudiante dynamique et riche en activités socioculturelles. Chaque étudiant.e doit avoir accès à une formation linguistique à la mesure de ses besoins afin d'assurer son succès. L'insécurité linguistique doit être combattue par une stratégie créative qui rejoint tous les niveaux linguistiques, de l'immersion à la maîtrise parfaite du français.

Les participant.e.s ont insisté sur le développement d'une stratégie de marketing permettant de mieux vendre la formation postsecondaire en français : tournées annuelles dans chacune des écoles secondaires de langue française, journées portes ouvertes sur les campus, promotion auprès des jeunes des écoles d'immersion. Il faudra présenter des histoires à succès, faire valoir les chances d'employabilité aux diplômés de programmes en français, faciliter l'accueil des immigrant.e.s francophones, faire valoir l'attrait des plus petits groupes d'étudiant.e.s par cours, imaginer des stratégies de collaboration avec le secteur privé ainsi qu'avec des collèges et universités francophones au Canada et à l'étranger.

Enfin, l'aide financière devrait être un atout pour attirer la clientèle étudiante. Un régime de prêts et bourses adéquats par exemple devra être mis en place. Les programmes d'études style coop permettent aux étudiant.e.s de se trouver un revenu et de tester l'employabilité dans leurs domaines. Des primes de retour doivent être prévues pour les étudiant.e.s qui s'éloignent pour étudier en français et qui reviennent dans leur région. Finalement, le gouvernement devrait offrir un incitatif financier aux étudiant.e.s poursuivant des études en français afin de démontrer son engagement envers le recrutement et la rétention des étudiant.e.s au sein des programmes en français.

CONCLUSION

S'il fut impossible d'identifier ici toutes les nuances des milliers de commentaires recueillis dans le cadre des consultations régionales et jeunesses à l'automne 2013, ce rapport synthèse a voulu dresser les principaux besoins et objectifs énoncés par la communauté franco-ontarienne en vue de renforcer l'enseignement postsecondaire de langue française dans la province.

Grâce à ces discussions, qui ont eu lieu sur l'ensemble du territoire ontarien, il est possible de déceler une trame commune qui unie les communautés francophones des diverses régions de l'Ontario : le besoin d'augmenter la disponibilité des programmes en français dans toutes les régions de la province, l'importance de mettre sur place une gouvernance par et pour les francophones au niveau universitaire, de même que la nécessité de développer une stratégie commune et ambitieuse de rétention des jeunes entre le secondaire et le postsecondaire en français dans notre province.

Lors du Sommet provincial des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français, prévu du 3 au 5 octobre 2014 à Toronto, ces priorités seront intégrées à un plan d'action communautaire pour le postsecondaire en français pour la prochaine décennie. Ce plan, qui coïncidera avec les célébrations du 400^e anniversaire de la présence française en Ontario, précisera la marche à suivre pour passer des idées à l'action et donner à notre système postsecondaire les leviers nécessaires pour qu'il atteigne son plein potentiel.